Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !

Flocques

CRÉATION DU SENTIER DES MARES
un atout environnemental et touristique

726 habitants
4,9 km²
Communauté de Communes des Villes soeurs
Seine-Maritime

L'ESSENTIEL

La commune de Flocques a créé un réseau de cinq mares reliées entre elles par des noues et agrémenté d'un sentier pédestre de 2,2 km. Le parcours est ponctué d'autres aménagements : talus, merlons, haies bocagères, vergers pour favoriser la formation d'un corridor écologique favorable à la préservation des habitats et des espèces.
Pour sensibiliser la population, des aménagements pédagogiques sont placés le long du sentier. Le parcours renforce également l'attractivité touristique du territoire.

L'ORIGINE DU PROJET

Afin de résoudre les problèmes de ruissellement et d'inondation rencontrés lors de fortes pluies sur une partie de la commune, un projet est envisagé avec l'installation de canalisations. La commune de Flocques imagine un aménagement plus écologique et ne le retient pas car trop coûteux et peu attractif.
Elle répond alors favorablement aux sollicitations du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte (SMBVYC) qui préconise la création d'un réseau de mares pour répondre à ces problèmes de ruissellement.

EN CHIFFRES

Réseau de
5
mares

Longueur totale du sentier
2,2 km

Volume total des mares
2850 m³

BIODIVERSITÉ ANBDD AGENCE NORMANDE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ACTION PAS À PAS

L'action s'est déroulée en deux phases : la première avec la création de deux mares et le début du sentier entre 2014 et 2015. La seconde, trois ans après, avec la création de trois nouvelles mares et le prolongement du sentier de 2017 à 2018.

S'appuyer sur les compétences d'experts

Le SMBVYC a lancé en 2014 son programme de reconquête des mares. Le Syndicat s'est basé sur le schéma de gestion des eaux pluviales (SGEP) communal pour proposer son appui technique pour la création de mares à la commune de Flocques. Après échanges entre élus et experts, le projet évolue rapidement vers la création d'un réseau de mares reliées par des noues avec un parcours aménagé (talus, haies bocagères, panneaux pédagogiques...).

Monter les dossiers administratifs

La commune bénéficie aussi de la connaissance du SMBVYC sur les dispositifs de financements envisageables pour le projet. Il accompagne la commune pour répondre à plusieurs appels à projets et faire des demandes de subventions. Une fois les fonds débloqués, la collectivité lance les marchés publics pour la maîtrise d'œuvre, les travaux et les aménagements.

Acquérir le foncier

La municipalité fait l'acquisition de terrains de particuliers pour réaliser ce projet. Elle rachète notamment sept hectares d'un corps de ferme systématiquement inondé, en amont de la première phase du projet. Elle procède aussi à des échanges de terrains, pour garder un linéaire de sentier harmonieux. Les transactions sont toujours à l'avantage des particuliers.

Accomplir les travaux

À peine six mois après avoir déposé les dossiers de subventions, les travaux commencent. Ils sont confiés à un maître d'œuvre et sont exécutés par des entreprises locales. Pour chacune des phases du projet, les travaux sont accomplis en juin pour pouvoir effectuer les plantations en novembre de la même année. Deux réseaux de mares sont successivement creusés et reliés par des noues ou des canalisations. L'étanchéité des mares est réalisée avec de la natte de bentonite. Il s'agit d'une natte qui se présente sous forme de rouleau dont la trame est imprégnée d'un argile, la bentonite, reconnue pour sa propriété expansive. Il s'agit d'un argile qui gonfle de façon importante. Les nattes sont mises en place au fond des futures mares. Lors de la mise en eau des mares, l'argile contenue dans les nattes gonfle et permet l'étanchéité.
Le sentier cheminant le long des mares est dédié aux mobilités douces. Il est réalisé en béton drainant ou stabilisé pour faciliter le passage des PMR. Il se prolonge jusqu'à la limite de la propriété communale, afin de rejoindre le sentier du littoral. Des merlons sont créés avec l'excédent de terre issu des mares. Ils longent en partie le sentier pour isoler visuellement/phoniquement les habitations.

Réaliser les plantations

Les plantations sont confiées à deux entreprises. Plus de 1 000 arbres (chênes, hêtres, charmilles, noisetiers ou encore aubépines, etc.) sont plantés le long du parcours, sur les merlons et dans les deux vergers dont les variétés locales ont été conseillées par l'Association pomologique de Haute-Normandie (APHN). Les noues sont engazonnées dans la première phase du chantier. Celles de la seconde phase se composent à 70 % de trèfles pour gagner en temps d'entretien. Des haies champêtres ou tressées sont disséminées le long du parcours pour accueillir la petite faune. et des nichoirs et un hôtel à insectes sont aussi placés à proximité du sentier. Oiseaux, libellules, amphibiens... la biodiversité reprend rapidement ses droits quand des aménagements sont réalisés pour lui permettre de recoloniser l'espace.

« Oiseaux, libellules, amphibiens... la biodiversité reprend rapidement ses droits quand des aménagements sont réalisés pour lui permettre de recoloniser l'espace. »

Rendre le projet pédagogique

Pour sensibiliser les Flocquais à la préservation des habitats et des espèces, de nombreux aménagements pédagogiques sont installés le long du parcours. Un perron d'observation surplombant une des mares est agencé pour faciliter l'observation de la faune. Onze panneaux pédagogiques imaginés par la municipalité longent le sentier et abordent chacun un thème lié à la biodiversité. Des bornes botaniques sont placées devant certains arbres pour reconnaître les différentes essences. Aujourd'hui, le sentier est devenu un outil pédagogique largement utilisé par l'école de Flocques, mais également par celle de Criel-sur-Mer et le lycée d'Eu. La Mairie met d'ailleurs à disposition une salle pour les classes qui en font la demande. La commune a installé du mobilier urbain en bois pour les promeneurs en prêtant attention à ce qu'il y ait suffisamment de bancs pour les seniors le long du parcours.

LE PARTENAIRE TECHNIQUE

Le Syndicat Mixte du bassin versant de l'Yères et de la Côte a pour mission de travailler avec les communes du territoire afin d'initier un programme pluriannuel de travaux de lutte contre le ruissellement, l'érosion des terres et les inondations pour protéger la ressource en eau sur son territoire de compétence.

SMBVYC
Place du Général de Gaulle - 76910 Criel-sur-Mer
Pierre LEMESLE, animateur ruissellements inondations
Tél. : 02 35 50 61 24 - p.lemesle-smbvyc@orange.fr

FINANCEMENTS du Sentier des mares

La commune a bénéficié de subventions de plusieurs financeurs et a été lauréate de plusieurs appels à projets :

Financements phase 2014-2015 :
- Agence de l'Eau Seine Normandie (subventions accordées à hauteur de 60 % pour l'aménagement)
- Région Normandie - Projet lauréat de l'Appel à projets "Nature ordinaire et continuités écologiques" (Subventions accordées à hauteur de 20 % pour les études et les travaux).

Financements phase 2017-2018 :
- Agence de l'Eau Seine Normandie - Projet Lauréat de l'appel à projets "Initiative Biodiversité" (accordée à 80% pour les études et à 60% pour l'aménagement)
- Région Normandie
- Département de la Seine-Maritime

Le sentier a été distingué par Seine-Maritime Attractivité lors de ses Trophées de 2019. Flocques a reçu le prix Coup de cœur du jury, dans le volet Investissement local et aménagement.

DES PANNEAUX PÉDAGOGIQUES pour sensibiliser

Réseau des mares, cheminement des eaux de pluie, création et entretien des mares, faune et flore présentes sur le sentier, importance des réservoirs d'eau pour la faune sauvage ou encore variétés de pommiers plantés dans les vergers... les 11 panneaux invitent le promeneur à s'intéreresser au réseau des mares et à la biodiversité du site.

4 RAISONS POUR AGIR

1. Lutter contre le ruissellement, les inondations et l'érosion des sols
2. Agir en faveur de la biodiversité
3. Améliorer la qualité de vie des habitants
4. Développer l'attractivité touristique de la commune

POINTS DE VIGILANCE

► Prendre soin de la provenance des végétaux pour éviter l'introduction de plantes envahissantes.

► Informer tous les partenaires à chaque étape du projet.

► Faire attention à l'étanchéité des mares. Deux mares n'étaient pas suffisamment impermabilisées, nécessitant une réintervention.

PERSPECTIVES

La collectivité va entretenir et communiquer sur l'attrait touristique du Sentier des mares afin de le faire découvrir au plus grand nombre.
Autour du sentier, Flocques ne manque pas de projets : elle vient de terminer des logements sociaux écologiques et des habitations similaires pour les séniors dont les fenêtres donnent... sur le sentier. Elle souhaite aussi développer le tourisme vert. Une aire de camping-car vient d'être réalisée, un camping est également prévu juste à côté du sentier.
Le sentier inspire aussi la Communauté de communes Villes Sœurs qui souhaite aménager des chemins réservés aux mobilités douces entre les communes de son territoire.

Le + de l'ANBDD

Pour faciliter les recherches de financement et faire connaître les dispositifs d'aides existants en faveur de la biodiversité, l'ANBDD recense les subventions et appels à projets en cours à destination des collectivités et associations environnementales de Normandie. En fonction de vos projets (plantation de haies, diagnostic de la Trame verte et bleue d'un territoire, réhabilitation d'un réseau de mares, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, travaux d'aménagement d'hydraulique douce...) ou de votre territoire, vous trouverez le lien vers le dispositif d'aides vous correspondant et toutes les informations utiles pour y répondre.

CONTACT

Claire TITTOTO, Adjointe administrative, Flocques
2 Rue des Écoles
76260 Flocques
mairie@flocques.fr

Tél. Mairie : 02 35 86 11 83

Les noues relient les mares entre elles et reçoivent l'eau de leur débit de fuite. L'eau, freinée par les enrochements, s'écoule très lentement.

ILS LE FONT AUSSI

Evreux (27) a aménagé deux sentiers pédagogiques dans le massif forestier de La Madeleine qui abrite une vingtaine de mares. Les itinéraires ont été mis en place par la Ville, la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie et le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, dans le cadre d'un programme de restauration et d'aménagement.

L'Agglomération Lisieux Normandie (14) a restauré des mares dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares (PRAM) Normandie, piloté par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie. Certaines mares restaurées sont visibles depuis le chemin de randonnée déjà existant de la commune de L'Oudon- Saint Pierre en Auge.

Cette fiche de la collection "**Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !**"
est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable
mai 2021

Rédaction : Catherine LARINIER (ANBDD) - mail : catherine.larinier@anbdd.fr - Tél. : 02 35 15 78 03
Relecture : Sophie LECUIT, Romain DEBRAY (ANBDD)
Remerciements : Eddie FACQUE et Claire TITTOTO (Flocques) ; Pierrre LEMESLE (SMBVYC)
Photos : Eddie FACQUES, Maire de Flocques
ANBDD, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe 76100 ROUEN - www.anbdd.fr